

Avis Financier

AMUNDI OBLIGATERME 2028

Les porteurs de parts du FCP **AMUNDI OBLIGATERME 2028 (I(C): FR0014001T16 ; (C): FR0011418458)** géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés de la création d'une nouvelle part P(C) : FR001400MQT0 à destination de tous souscripteurs à compter du 5 février 2024. Les souscriptions à cette part ne pourront être effectuée qu'à partir de cette date.

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de cette évolution à compter du 5 février 2024.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés (DIC) de votre fonds AMUNDI OBLIGATERME 2028, disponible sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.